

TEXTE DE RÉFÉRENCE

VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT,
CONFÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS
D'ÉDUCATION POPULAIRE DÉFEND UNE VISION
POLITIQUE ASSUMÉE DU FAIT ASSOCIATIF ET
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS),
QU'ELLE CONSIDÈRE COMME DES PILIERS
ESSENTIELS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA
DÉMOCRATIE. ENRACINÉES DANS L'HISTOIRE
RÉPUBLICAINE, LES ASSOCIATIONS
ET LES STRUCTURES DE L'ESS GARANTISSENT
L'EXERCICE EFFECTIF DES LIBERTÉS
PUBLIQUES, FAVORISENT LA PARTICIPATION
CITOYENNE ET CONSTITUENT UN REMPART
CONTRE LES REPLIS INDIVIDUALISTES
OU AUTORITAIRES.**



Dans un contexte de crises multiples – sociales, économiques, environnementales et démocratiques – la Ligue affirme avec force le rôle structurant des associations dans la construction d'un projet de société plus solidaire, durable, inclusif et juste. La justice sociale, au cœur du pacte républicain, suppose de garantir à chacun·e l'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, à la participation démocratique, et d'œuvrer à la réduction des inégalités.

C'est pourquoi la Ligue de l'enseignement plaide pour une reconnaissance pleine et entière du fait associatif, non seulement pour son utilité sociale, mais aussi pour son rôle d'acteur citoyen, démocratique et économique à part entière.

Défendre les libertés associatives, refonder un partenariat de confiance avec les pouvoirs publics, revitaliser l'engagement – en particulier des jeunes générations – reconnaître et renforcer la place des associations dans l'ESS, c'est contribuer à faire vivre la République, à consolider la démocratie et à promouvoir la justice sociale au quotidien.

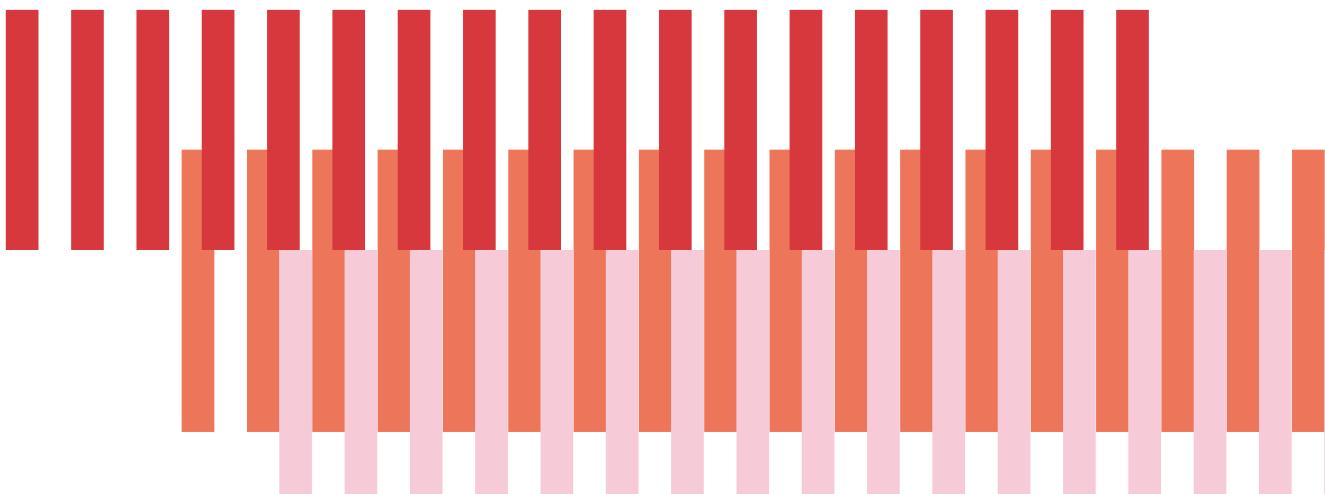
DÉFENDRE LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES ET L'ESPRIT DE LA LOI 1901

LE DROIT D'ASSOCIATION, TEL QU'INSCRIT DANS LA LOI DE 1901, EST L'UN DES FONDEMENTS HISTORIQUES DE LA RÉPUBLIQUE. IL INCARNE UNE LIBERTÉ PUBLIQUE ESSENTIELLE, GARANTE DE LA VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE.

Consacré par le Conseil constitutionnel en 1971 comme l'un des 11 principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, il est à ce titre protégé par des dispositions constitutionnelles.

Il inclut non seulement la liberté de se regrouper, mais aussi celle de s'exprimer, de contester, de proposer, de participer ainsi

activement à la vie publique. Il est en lien étroit avec d'autres libertés fondamentales telles que la liberté syndicale, la liberté d'entreprendre, la liberté de la presse et la liberté d'expression, qui toutes concourent à garantir un espace démocratique pluraliste.



FOCUS

JEUNESS PLACE, L'ESPRIT DE LA LOI 1901 EN UNE JUNIOR ASSOCIATION (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Crée en 2023 à Marseille par un groupe de lycéen·nes fréquentant l'espace jeunes de la Ligue de l'enseignement, JeunESS Place est une Junior Association qui illustre l'esprit de la loi 1901 appliqué à l'engagement de la jeunesse.

Issu·es de différents établissements scolaires marseillais, Daney, Shérazade et Kahil, tous les trois membres du conseil d'administration, se sont rencontré·es à l'occasion d'événements organisés par la Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône comme le Tour de France Républicain. Après avoir participé aux projets portés par la Ligue, ils ont ressenti le besoin de gagner en indépendance.

« *On a vraiment aimé l'engagement citoyen et on s'est dit que ce serait bien d'avoir plus d'autonomie* », explique Daney.

Le groupe crée alors sa Junior Association, un dispositif qui permet à des mineur·es de se regrouper pour mettre en œuvre un projet collectif. « *On a mis le cadre d'une association pour avoir plus d'autonomie et apprendre à nous gérer nous-mêmes, mais surtout car on aime être ensemble et qu'on voulait faire ça avec tout le monde* » poursuit Daney.

« *Avec JeunESS Place, nous aidons les jeunes à réaliser leurs projets* », résume Kahil. L'association mène plusieurs types d'actions : accompagnement de jeunes souhaitant créer leur propre association, organisation de maraudes en partenariat avec d'autres structures associatives, réalisation de podcasts, et interventions pour faire entendre la voix des jeunes

dans l'espace public. La Junior Association a notamment publié une tribune dans le média marseillais 13 Grammes pour sensibiliser aux inégalités sociales entre les jeunes. « *Avec la Ligue, c'étaient eux qui organisaient les projets et nous on participait, sans connaître l'envers du décor. Alors que là on organise, on contacte les personnes, on fait nous-mêmes les appels à projet* », témoigne Shérazade.

En prenant part à ce projet collectif, les jeunes bénévoles grandissent et trouvent leur place dans la société. « *Pour être honnête, au début je n'avais même pas compris que c'était de l'engagement* », avoue Daney. « *Je venais aux réunions, je donnais mon avis... et au fur et à mesure, on s'est rendu compte que ce qu'on faisait, c'était de l'engagement. Ça me fait beaucoup mûrir. Avant, je ne m'intéressais pas à la société, à la politique... alors que maintenant oui, énormément* », raconte Daney qui a choisi une spécialité géopolitique en terminale et compte étudier le droit international lors de ses études supérieures.

Shérazade complète :

« *En s'impliquant dans une cause ou un projet, on apprend à mieux se connaître, on développe de nouvelles compétences et on gagne en confiance. C'est aussi une façon de rencontrer d'autres personnes et de contribuer à améliorer son environnement. Même de petites actions peuvent avoir un impact positif et aider à construire un avenir meilleur.* »

C'est pourquoi la Ligue défend avec constance les libertés associatives : parce qu'elles sont un levier concret d'exercice de la citoyenneté et qu'elles permettent aux individus et aux collectifs de s'impliquer dans la définition des politiques publiques, d'agir dans l'intérêt général et de faire vivre la démocratie au quotidien. Les associations jouent un rôle clé pour la cohésion sociale, dans l'éducation populaire, la solidarité, la lutte contre les discriminations ou encore la protection des droits.

De plus, la loi de 1905 apporte un cadre juridique fondé sur la liberté de conscience et l'organisation autonome des cultes sous forme associative. Elle vient renforcer le principe de laïcité en garantissant à chacun·e la liberté religieuse dans le respect de la neutralité de l'État, et en excluant toute reconnaissance ou financement public des cultes. Ces deux lois structurent ensemble un socle républicain fondé sur la liberté, l'égalité et la séparation des sphères publique et privée.

Or, cette liberté est aujourd'hui menacée par une série d'évolutions politiques et réglementaires récentes qui visent à restreindre l'autonomie du secteur associatif, en particulier lorsqu'il adopte des positions critiques ou alternatives.

UN CLIMAT DE DÉFIANCE

Ces évolutions installent progressivement un climat de défiance vis-à-vis des associations participant d'une tendance plus large de rétrécissement de l'espace civique : contrôle accru des expressions publiques, mise en concurrence permanente, fragilisation du tissu associatif de proximité... De nombreuses structures locales n'osent plus s'exprimer librement par peur de perdre leur subvention ou leur agrément.

Par ailleurs, les récents événements sociaux, notamment les émeutes urbaines ou la manifestation de Sainte Soline en 2023, et politiques (dissolution de 2024) s'inscrivent dans une logique de polarisation des idées, négligeant la nuance d'analyse et contribuant à la libération de paroles autoritaires, illibérales, condamnant ouvertement les libertés fondamentales, qu'elles soient d'expression, d'opinion ou d'association.

Ce type de discours prend une importance croissante dans le débat public. Ces évolutions, aux résonances récurrentes, portent un risque démocratique majeur : réduire le fait associatif à une simple fonction de service, voire de sous-traitance des politiques publiques.

UNE EXIGENCE DE NEUTRALITÉ ORIENTÉE

L'introduction du contrat d'engagement républicain (CER) dans les relations entre l'État et les associations constitue un tournant préoccupant. Sous couvert de défendre les principes républicains, ce dispositif est parfois utilisé pour conditionner les subventions publiques à une forme de conformité idéologique ou à un assujettissement aux politiques publiques en place. Cela revient à délégitimer les prises de position politiques des associations, dès lors qu'elles ne s'inscrivent pas dans les lignes gouvernementales ou locales.

Il ne s'agit pas ici de défendre une politisation partisane du secteur associatif, mais de rappeler que toute association porte un projet politique au sens noble : une vision de la société, de l'intérêt général, des solidarités, de la démocratie. Cette dimension doit être non seulement admise, mais protégée.

EN CONCLUSION

La Ligue de l'enseignement défend la liberté associative comme un principe non négociable, essentiel à un dialogue équilibré entre associations et pouvoirs publics. Elle plaide ainsi pour une reconnaissance explicite de la légitimité politique des associations dans le débat public, la révision du contrat d'engagement républicain en concertation avec les réseaux associatifs afin d'en garantir la neutralité, la clarté juridique et la sécurité, ainsi que la mise en place d'un cadre législatif protecteur qui préserve pleinement leur capacité d'initiative, de plaidoyer et de contestation, comme en témoigne l'avis du Conseil économique social et environnemental de mai 2024, voté à l'unanimité : « Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique ».

FOCUS

LE PATRONAGE LAÏQUE GUÉRIN, UNE ASSOCIATION SANCTIONNÉE PAR LA PRIVATION DE SUBVENTION (FINISTÈRE)

Association affiliée à la Ligue de l'enseignement, le Patronage Laïque Guérin est un équipement de quartier brestois inscrit dans la tradition de l'éducation populaire. La structure emploie 13 équivalents temps plein (ETP) et organise principalement des activités sportives et culturelles dans les temps périscolaires et extrascolaires. Elle s'est engagée pour obtenir un agrément Espace de Vie Sociale de la CAF, en vertu de son activité d'animation de la vie du quartier.

En 2023, l'association prévoit de réaliser une fresque associative sur l'un des murs de ses locaux mis à disposition par la ville de Brest, en collaboration avec un artiste local. Elle dépose un dossier de demande de subvention de 2000 € pour ce projet. La demande est instruite par le collège départemental consultatif de la commission régionale du Fonds de la Vie Associative (FDVA) qui rend un avis positif à cette demande, ce dont est informée l'association. Non définitive, cette décision doit être officialisée par un arrêté d'attribution délivré par le préfet, qui suivait jusque-là l'avis du collège.

En se tournant vers la préfecture après quelques mois sans nouvelles de l'arrêté, l'association apprend que la subvention ne lui est finalement pas accordée. Si la lettre de refus ne mentionne pas directement le Contrat d'Engagement Républicain (CER), l'équipe salariée et bénévole comprend néanmoins qu'on reproche à certain·es de ses membres, et par ricochet à toute l'association, leur investissement militant et la fréquentation régulière d'un lieu autogéré occupé illégalement, implanté sur le même quartier depuis plusieurs mois.

« Notre patronage laïque était dans le même quartier que l'Avenir, le lieu autogéré occupé. Deux de nos salariés y étaient effectivement engagés. Mais ils font ce qu'ils veulent sur leur temps personnel: je ne vois pas au nom de quoi on pourrait les empêcher de s'engager dans un collectif militant à côté de leur emploi.

La sanction démontre une méconnaissance du monde associatif par les services de la préfecture. Bien sûr que les personnes investies dans des associations sont multi positionnées. Mais s'investir à l'Avenir, donc dans un lieu non institutionnel, n'est pas incompatible avec le fait de s'investir au Patronage Laïque Guérin. Il n'y a pas de confusion dans les positionnements.

Cette décision arbitraire du préfet est venue mettre en cause toutes les instances organisées qui attribuent ces aides à la vie associative. Cela relève de l'ingérence. Nous avons la chance de bénéficier du soutien de la ville et cette subvention était de fait modeste. Mais utiliser la pression financière vise à générer une forme de censure ou d'auto-censure. L'insécurité financière dans laquelle nous sommes depuis les années 2010 risque d'assécher notre capacité de résistance citoyenne, de réflexion, d'engagement, de démocratie... tout ce qui fait les valeurs du monde associatif, tout ce par quoi nous contribuons au bien commun. »

Bénédicte, membre du CA du Patronage Laïque Guérin

REVALORISER LE PARTENARIAT POUVOIRS PUBLICS-ASSOCIATIONS

LE LIEN ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LES POUVOIRS PUBLICS S'EST HISTORIQUEMENT CONSTRUIT SUR UNE LOGIQUE DE COOPÉRATION, FONDÉE SUR LA CONFIANCE, LA RECONNAISSANCE DE L'AUTONOMIE ASSOCIATIVE ET LA POURSUITE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL PARTAGÉ.

Ce partenariat pouvoirs publics-associations, au cœur du pacte républicain, a permis la naissance et le déploiement de nombreuses politiques publiques, en particulier dans les domaines de l'éducation populaire, du sport, de la culture, de l'action sociale ou de la transition écologique. Les associations n'ont pas été de simples relais, mais des actrices à part entière de la construction démocratique, porteuses d'initiatives, de proximité avec les populations et d'expertise d'usage.

Or, cette relation est aujourd'hui fragilisée par une évolution préoccupante : les associations sont de plus en plus considérées comme de simples prestataires, soumises aux logiques de marché et à une mise en concurrence systématique, et leur capacité d'innovation ignorée, sinon remise en cause. Cette dérive affaiblit la richesse du tissu associatif, freine la créativité sociale et réduit les marges de manœuvre nécessaires à l'expérimentation et à l'adaptation locale.

Ce recul intervient pourtant à un moment où les politiques publiques montrent leurs limites dans leur capacité à répondre seules à la complexité des défis sociaux, écologiques et démocratiques. Il est donc urgent de réaffirmer la nécessité de la co-construction des politiques publiques, dans laquelle les associations sont reconnues comme partenaires à part entière, contribuant par leur ancrage, leur expertise, leur capacité à faire vivre le lien social, à produire des solutions adaptées aux réalités du terrain, en adéquation avec les besoins sociaux.

UNE RELATION DÉGRADÉE PAR LA MARCHANDISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La généralisation des appels à projets, la contractualisation à court terme et la réduction des subventions de fonctionnement ont transformé le cadre du financement associatif. Cette logique produit plusieurs effets négatifs :

- Elle dépolitise la relation entre collectivités et associations et en cela la rend infructueuse ;
- Elle instrumentalise la capacité d'intervention des associations et nuit à leur créativité ;
- Elle affaiblit la capacité d'action structurelle des associations, en les maintenant dans l'instabilité et des logiques de préservation ne permettant plus l'innovation ;
- Elle favorise la sélection de projets « rentables » à court terme, parfois tributaires d'échéances électorales, plutôt que de projets utiles, expérimentaux ou porteurs de transformation sociale.

Le passage du « partenaire » au « prestataire » nie la nature même de l'action associative, qui repose sur une initiative citoyenne libre au service du bien commun et de l'intérêt général.

LA NÉCESSITÉ D'UNE RELATION REPENSÉE, CO-CONSTRUISTE ET TERRITORIALISÉE

La Ligue de l'enseignement soutient la refondation du partenariat public-associatif, autour de principes clairs : coopération, transparence, sécurité, co-élaboration et reconnaissance mutuelle.

Ce partenariat doit notamment être :

- Pluriannuel : pour sortir de la logique de court terme et permettre aux associations d'investir dans la durée ;
- Co-construit : pour intégrer les associations en amont des politiques publiques locales ;
- Territorialisé : le réseau de la Ligue de l'enseignement, ses fédérations départementales et unions régionales et leurs associations affiliées sont enraciné·es dans les territoires et détiennent une connaissance fine des besoins et des publics.

EN CONCLUSION

Pour renforcer durablement le partenariat entre les associations et les pouvoirs publics, la Ligue de l'enseignement propose plusieurs mesures concrètes. Il s'agit d'abord d'instaurer pour norme contractuelle des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), sécurisées et construites sur des engagements réciproques clairement définis, assorties d'évaluations partagées et garantissant une stabilité financière indispensable au développement d'actions inscrites dans la durée.

Nous plaidons également pour que les associations soient associées en amont à la conception des politiques publiques locales, dans une logique de co-élaboration et de démocratie participative renforcée. Cette approche permet de mieux prendre en compte la connaissance fine qu'elles ont des besoins des territoires et des populations. Elle est concomitamment un levier de mobilisation citoyenne pour agir sur les enjeux sociaux et éducatifs locaux.

Par ailleurs, nous encourageons la création d'espaces territoriaux de dialogue permanent entre acteur·rices associatif·ves et pouvoirs publics, tels que des conseils de la vie associative ou des conférences territoriales dédiées à l'économie sociale et solidaire. Ces instances permettraient de structurer et d'inscrire dans le temps une relation fondée sur l'écoute et la co-construction.

Enfin, il est essentiel de continuer à reconnaître la valeur sociétale d'intérêt général de l'action associative dans les critères d'attribution de financements publics, en prenant pleinement en compte leur impact social, leur capacité à mobiliser les citoyen·nes et leur rôle d'innovation sociale.

En mettant en œuvre ces propositions, il s'agit de refonder un partenariat équilibré et durable, à la hauteur des enjeux démocratiques, sociaux et territoriaux auxquels notre société est aujourd'hui confrontée.

FOCUS

« Il y a quelques années, le Conseil départemental finançait deux postes administratifs dans notre fédération. Au fil du temps, le financement est passé sur des actions, avec une convention annuelle puis triennale sur des axes et des projets précis autour de la jeunesse. En 2024, le Conseil départemental a annoncé des changements dans les subventions, sans en dire plus. Au cours de l'été 2025, il nous annonçait l'arrêt de la convention et la sortie d'un appel à projets à hauteur de 10 000 €, autour de projets différents de ce qu'on faisait ensemble auparavant. Nous n'avions que très peu de temps pour y répondre. Nous avons gagné cet appel à projets avec un co-financement à 50 %, ce qui nous obligeait à trouver un autre financement de 10 000 € pour bénéficier de celui du Conseil départemental. En 2026, il n'y a aucune assurance que cet AAP soit de nouveau ouvert.

Avant, nous étions dans une logique de partenariat avec le Conseil départemental : réunions de dialogue et de bilan, priorisation des actions, construction de perspectives... Aujourd'hui, nous répondons à des appels à projets sur des projets spécifiques imposés et en cofinancement. Cela nous fragilise financièrement et nous met en concurrence avec d'autres structures... Nous avons perdu cette relation de partenaires. »

« Notre fédération était partenaire du Conseil départemental sur plusieurs projets d'utilité publique depuis plus de 15 ans. L'année dernière, le Conseil départemental a décidé d'internaliser un dispositif et d'en supprimer un second. Nous avons dû nous séparer de deux salariées recrutées pour ces projets. »
Témoignages de membres de la Ligue de l'enseignement

RECONNAÎTRE LES ASSOCIATIONS COMME DES STRUCTURES À PART ENTIÈRE DE L'ESS

L'ACTION ASSOCIATIVE EST UN LEVIER PUISSANT DE COHÉSION SOCIALE ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.

ELLE CONTRIBUE À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET PARTICIPE ACTIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE ET INCLUSIVE.

Reconnaitre pleinement ce rôle, c'est considérer les associations comme des partenaires essentiels dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques et dans la vitalité de nos territoires. Les associations, qu'elles soient employeuses ou non, sont encore trop souvent perçues uniquement sous l'angle de l'engagement bénévole ou militant, au détriment de la reconnaissance de leur rôle essentiel dans la production de la richesse sociale et du lien collectif, grâce à l'activité collective bénévole et salariée qu'elle génère. Cette vision, bien qu'importante, ne suffit pas à rendre compte de leur rôle structurant dans nos territoires. En réalité, les associations sont des actrices incontournables de la vie sociale, économique et culturelle. Elles tissent du lien entre les habitant·es, créent des opportunités d'inclusion et de participation, participent à la mise en œuvre des politiques publiques et stimulent l'innovation sociale là où les besoins sont les plus pressants.

Les associations sont des actrices socio-économiques de premier plan, les quelque 1 500 000 associations actives représentent un poids économique et social considérable : avec un budget de 113 milliards d'euros, elles participent pour 3,3 % à la production des richesses nationales mesurée à partir du PIB en France¹. Elles participent activement à l'aménagement des territoires, à l'animation de la vie locale et à l'innovation sociale. Elles répondent aux besoins des populations, souvent là où le secteur marchand ou les services publics ne vont pas, ou plus.

Par leur action, elles contribuent à réduire les inégalités, à favoriser l'accès à l'éducation, à la culture, au sport, à la santé, à la protection de l'environnement, à la citoyenneté ou encore à la solidarité. Les associations interviennent pour combler les lacunes et proposer des solutions adaptées, souvent avec agilité, créativité et réactivité.

Leur modèle socio-économique repose sur une hybridation des ressources : financements publics, « capital » humain, ressources propres (adhésions, dons, prestations), partenariats privés (mécénat, sponsoring), avec pour objectif de garantir la pérennité des actions d'intérêt général. Pourtant, cette hybridation subit de fortes tensions :

- Réduction des attributions de subventions de fonctionnement et de leur montant, remplacées par des appels à projets aux temporalités courtes ;
- Alourdissement des contraintes administratives et financières, sans renforcement des moyens ;
- Concurrence accrue pour répondre à des marchés publics face au privé lucratif.

Face à ces défis, les fédérations et les associations de la Ligue de l'enseignement continuent d'assumer une responsabilité sociale forte, en expérimentant des modes d'organisation plus horizontaux, en créant du lien social et en développant des solutions innovantes pour accompagner les transitions écologiques, sociales et démocratiques.

1. Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog – Le paysage associatif français – Mesures et évolutions – Éd. Dalloz Lefebvre - Août 2023

La Ligue de l'enseignement revendique une reconnaissance pleine et entière des associations comme entreprises de l'ESS : réactives, animées par une gouvernance démocratique, elles garantissent le réinvestissement des richesses créées vers des projets porteurs au service de l'intérêt général.

Cette reconnaissance doit se traduire par :

- Une meilleure intégration des associations dans les politiques économiques (emploi, formation, transition écologique, innovation sociale) ;
- Une sécurisation de leur modèle économique, adaptée à leurs spécificités en renforçant le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les structures d'intérêt général ;
- Une exclusivité des marchés publics aux acteur·rices du secteur non lucratif (petite enfance, seniors, santé, etc.) réservé aux services et activités d'intérêt général.

Cela suppose également de renforcer la coopération entre associations et autres acteur·rices de l'ESS (entreprises sociales, coopératives, mutuelles, fondations, etc.) et d'encourager l'hybridation des ressources en facilitant l'accès aux financements privés, tout en maintenant le sens et la finalité non lucrative des projets associatifs.

FOCUS : LES ASSOCIATIONS, ACTRICES DE L'EMPLOI SOLIDAIRE ET LOCAL

Si les associations ne se résument pas à leur fonction d'employeur, il est indispensable de rappeler leur poids économique en matière d'emploi.

Avec près de 1,8 million de salarié·es, les associations représentent la très grande majorité de l'emploi privé non lucratif en France et environ 10 % de l'emploi privé total¹.

Les associations représentent en moyenne 80 % de l'emploi dans le secteur de l'ESS².

Les associations recrutent localement, forment, accompagnent et insèrent dans l'emploi des publics éloignés du marché du travail et contribuent aux recettes publiques via la taxe sur les salaires. Elles offrent des parcours professionnels valorisants et qui ont du sens dans des secteurs essentiels à la cohésion sociale. Ce sont des métiers divers et variés issus de tous les secteurs d'activité.

DES CONDITIONS D'EMPLOI SPÉCIFIQUES ET UN ENGAGEMENT PROFESSIONNEL FORT

Le travail associatif ne se résume pas à un emploi « comme un autre ». Il s'inscrit dans une démarche d'utilité sociale et de transformation des pratiques.

Les associations :

- Expérimentent des formes de gouvernance partagée, où les salariés sont de plus en plus associé·es à la réflexion stratégique et aux décisions collectives de la structure permettant de contribuer à des projets d'intérêt général ;
- Assurent de nombreuses missions de réinsertion professionnelle et donc sociales ;
- Valorisent le sens au travail, en permettant aux salariés de contribuer à des projets d'intérêt général ;
- Portent une attention croissante aux conditions de travail, dans un contexte de fortes tensions sur les recrutements et de risques socio-professionnels ;
- S'engagent dans la transition écologique, en intégrant des pratiques professionnelles plus sobres, responsables et solidaires.

RENOUVELER LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE À L'ÈRE DE LA PROFESSIONNALISATION

Avec la montée en puissance de l'emploi dans le secteur associatif, la question de la gouvernance ne peut plus être dissociée de celle du travail.

À la Ligue de l'enseignement, comme dans d'autres associations, la professionnalisation des équipes salariées nécessite de repenser les cadres de décision pour favoriser une gouvernance partagée et décloisonner les rôles entre bénévoles, élu·es et salarié·es.

1. La France associative en mouvement, 20^e édition octobre 2022, Recherches & Solidarités
2. Panorama de l'économie sociale et solidaire, mai 2022, ESS France et l'Observation national de l'ESS

Associer les salarié·es aux orientations stratégiques, c'est garantir une meilleure compréhension du projet associatif, renforcer le sens au travail et prévenir les tensions liées à la gestion des organisations.

Cela suppose de développer des espaces de dialogue et d'expression spécifiques : commissions mixtes, temps de réflexion collectifs, consultation des équipes sur les projets, implication dans l'élaboration du projet associatif. Il s'agit également de renforcer la place des professionnel·les dans les instances de gouvernance, afin que leur expertise opérationnelle contribue aux décisions stratégiques.

Ce renouvellement des pratiques démocratiques est un enjeu clé pour faire vivre concrètement les valeurs de l'économie sociale et solidaire dans les organisations employeuses. Il s'appuie sur des principes de gestion désintéressés, qui visent la mission sociale avant le profit, et favorise l'émergence d'une culture organisationnelle inclusive, fondée sur la confiance, la reconnaissance mutuelle et le partage des responsabilités, tout en consolidant la légitimité des associations comme actrices économiques et sociales à part entière.

DES DÉFIS À RELEVER

Le rôle des associations comme employeuses est encore trop peu reconnu dans les politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Il est essentiel de :

- Mieux prendre en compte la spécificité des métiers associatifs, notamment dans les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Valoriser les conditions de travail et de l'engagement des salarié·es associatif·ves ;
- Favoriser des pratiques professionnelles en faveur de la transition écologique ;
- Sécuriser les financements pour stabiliser les emplois ;
- Renforcer les dispositifs de gouvernance participative pour intégrer durablement les salarié·es dans les décisions stratégiques, tout en veillant à ce que ces instances reflètent réellement l'équilibre entre bénévoles et professionnel·les et respectent les principes de gestion désintéressée.

EN CONCLUSION

Reconnaître pleinement les associations comme des entreprises de l'ESS, c'est affirmer qu'elles participent à la construction d'un modèle économique fondé sur l'utilité sociale et la préservation des biens communs, la démocratie et la solidarité.

C'est aussi reconnaître que l'emploi associatif est un levier de transformation sociale, un outil de dynamisation des territoires et un moteur de la transition écologique et démocratique.

La Ligue de l'enseignement appelle à intégrer pleinement les associations dans les politiques publiques économiques, sociales et environnementales, en leur donnant les moyens d'agir durablement pour le bien commun.

FOCUS

LA RESSOURCERIE LA CHARPENTIÈRE AU CŒUR DE LA VIE DE SON TERRITOIRE (INDRE-ET- LOIRE)

Affiliée à la Ligue de l'enseignement, la ressourcerie La Charpentière est implantée à Tours depuis 2014. L'association collecte, trie, valorise et revend à bas prix des objets issus des dons des habitant·es. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire locale, en lien avec différentes filières du territoire (mobilier, métaux, jouets, articles de sport et de loisirs), tout en développant des actions d'éducation populaire et de sensibilisation à l'environnement.

En 2024, La Charpentière a collecté plus de 220 tonnes de dépôts d'objets ; contribuant significativement à la réduction des déchets et à la limitation des coûts de traitement pour la collectivité. Le modèle économique de l'association demeure toutefois structurellement contraint. En 2024, son budget annuel s'élève à 154 308 € et repose majoritairement sur l'activité de vente à prix bas. Les concours publics et subventions représentent 17 975 €, soit environ 12 % des produits, ce qui traduit une forte dépendance aux recettes commerciales.

Une partie des emplois est soutenue par des dispositifs publics (dont CapAsso et un Appel à Manifestation d'Intérêt), mais ces financements restent partiels, temporaires et dégressifs, sans couvrir l'intégralité des coûts salariaux.

Comme 63 % des ressourceries en France, La Charpentière est locataire de ses locaux. En 2024, le loyer s'est élevé à 54 720 €, soit environ 35 % du budget annuel, constituant une contrainte structurelle importante.

Le bail a été renouvelé jusqu'en août 2026, apportant une visibilité à court terme. Par ailleurs, un projet immobilier est en cours de réflexion avec la Ville de Tours et Tours Métropole Val de Loire. Il prévoit le maintien d'un espace pour la ressourcerie sur le site actuel, parallèlement à un programme de logements étudiants, ainsi que la possibilité de mise à disposition d'un site proche pouvant accueillir temporairement les fonctions de dépôt et de magasin pendant la phase de travaux, puis durablement celles de dépôt et de tri.

« La situation de La Charpentière reste fragile, en raison d'un modèle économique très dépendant de l'activité de vente et du poids du loyer, qui représente plus d'un tiers du budget annuel. Cette situation limite notre capacité à nous projeter sereinement à moyen et long termes, à consolider durablement l'équipe salariée et à développer davantage d'actions éducatives et sociales. Elle mobilise encore une part importante de l'énergie de l'association sur des enjeux de structuration et de sécurisation, au détriment du déploiement du projet associatif. »

« Nous souhaitons construire un partenariat durable et structuré avec les pouvoirs publics locaux, fondé sur la reconnaissance de notre utilité sociale et environnementale. Cela passe notamment par un engagement sur le plan foncier, un soutien financier en cohérence avec notre impact réel et une meilleure intégration des ressourceries dans les politiques locales de prévention des déchets et d'économie circulaire. »

Wilfrid Moinard, président de La Charpentière

RENOUVELER LES FORMES D'ENGAGEMENT ET LES GOUVERNANCES ASSOCIATIVES

DANS UN CONTEXTE OÙ LA PARTICIPATION CITOYENNE CONNAÎT DE PROFONDES MUTATIONS, IL APPARAÎT ESSENTIEL DE REPENSER LES MODALITÉS D'ENGAGEMENT AU SEIN DES ASSOCIATIONS AFIN DE PRÉSERVER LEUR VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET LEUR CAPACITÉ À MOBILISER L'ENSEMBLE DES GÉNÉRATIONS, EN PARTICULIER LES JEUNES.

DES MUTATIONS PROFONDES DE L'ENGAGEMENT

L'époque du « militantisme total », inscrit dans la durée et fortement ancré territorialement, tend à laisser place à des engagements plus ponctuels, ciblés, en lien avec des causes précises et souvent inscrits dans des logiques multi-territoriales, du local à l'international. Les formes numériques de mobilisation, notamment via les réseaux sociaux, participent à de nouvelles formes de politisation, en particulier des jeunesse, en dehors des cadres traditionnels. Pourtant, ces engagements restent socialement différenciés : les inégalités de conditions de vie freinent l'accès de nombreux·ses jeunes à l'engagement collectif, renforçant le risque qu'il reste l'apanage de celles et ceux disposant de ressources économiques ou culturelles suffisantes.

QUATRE DÉFIS MAJEURS POUR L'ENGAGEMENT DES JEUNES

- Le défi démocratique :** face à la désaffection électorale, il est nécessaire de reconnaître la capacité citoyenne des jeunes, de valoriser leur parole et de leur offrir des espaces pour contribuer aux décisions collectives.
- Le défi social :** les inégalités sociales et territoriales pèsent sur l'autonomie des jeunes et limitent leur possibilité de s'engager. Lutter contre ces freins est indispensable pour renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de destin commun.
- Le défi écologique :** si le climat constitue un puissant ressort de mobilisation des jeunes, l'éco-anxiété dont certain·es souffrent témoigne de leur lucidité face à l'inaction et de leur besoin de mobilisation collective.
- Le défi numérique :** il constitue aussi un levier de mobilisation, de débat et de politisation. L'enjeu est de promouvoir des usages éclairés et inclusifs.

Ces défis sont interconnectés : construire une transition écologique socialement juste et démocratique suppose la mobilisation active des jeunes générations.

RECONNAÎTRE LA DIMENSION POLITIQUE DE L'ENGAGEMENT

L'engagement ne peut être réduit à une fonction utilitariste ou à un simple complément de formation professionnelle. Il a une portée politique, dès lors qu'il permet l'émancipation, la compréhension du monde et la capacité à agir collectivement pour le transformer. Créer les conditions d'une véritable autonomie économique, sociale et politique des jeunes est un préalable à leur implication citoyenne durable.

Afin de répondre à ces enjeux et de promouvoir une gouvernance associative plus ouverte, inclusive et durable, la Ligue de l'enseignement préconise :

- La mise en place de dispositifs d'accompagnement intergénérationnels favorisant la transmission d'expériences et la co-construction entre jeunes et seniors ;
- Le développement de parcours d'engagement diversifiés et hybrides (bénévolat, volontariat, service civique, participation aux décisions), adaptés aux rythmes et aux motivations de chacun·e, intégrant un accompagnement et des parcours de formations militantes reconnaissant la dimension politique de l'engagement, avec des dispositifs de formation nationaux et locaux, ainsi qu'une reconnaissance officielle (Open badges, validation dans les cursus scolaires et universitaires, valorisation dans l'accès à l'emploi) ;
- Le renforcement des moyens alloués au service civique en milieu associatif ;
- La promotion d'une véritable éducation à l'engagement : dans les espaces éducatifs (colonies de vacances, classes de découvertes, établissements scolaires), via l'accompagnement des projets de jeunes et l'ouverture de passerelles avec le monde associatif ;

- L'organisation d'espaces de dialogue et de co-construction avec les jeunes sur leurs territoires de vie, afin de reconnaître leur capacité citoyenne et leur rôle dans l'élaboration des politiques publiques ;
- L'adoption de pratiques de gouvernance démocratique rénovées : co-responsabilité, collégiales, organisation d'assemblées participatives, consultation régulière des membres, transparence renforcée des décisions et recours aux outils numériques permettant un engagement plus flexible et accessible à distance, mais aussi l'accompagnement et la formation des membres à ces nouvelles pratiques.

EN CONCLUSION

Rénover les formes d'engagement et les modes de gouvernance, c'est donner aux associations les moyens d'incarner pleinement leur rôle d'espaces ouverts, vivants et représentatifs, capables de porter des projets collectifs adaptés aux enjeux contemporains. C'est aussi reconnaître l'engagement des jeunes comme une force politique, sociale et écologique, indispensable à la construction d'un avenir commun.

REGARD NOMADE, UNE GOUVERNANCE OUVERTE ET INCLUSIVE AU SERVICE DU PROJET ASSOCIATIF (ARIÈGE)

Regard Nomade est une association ariégeoise qui organise tous les ans le festival Résistances, un événement de 9 jours diffusant plus de 100 films autour de quatre grands sujets de société dans un esprit iconoclaste, intergénérationnel et populaire.

Structurée autour de 3 salariées et d'un conseil d'administration de 3 co-présidentes, l'association repose surtout sur un collectif d'une trentaine de bénévoles qui participent activement aux décisions stratégiques. « *Le choix des thématiques, la forme du festival, tout se fait avec ce grand collectif* », explique l'équipe. « *Chaque voix compte. Ils ont la même place que nous au niveau décisionnel.* »

Dès la rentrée, le collectif se réunit tous les quinze jours pour construire ensemble la programmation de l'année suivante : choix des thématiques, sélection des films et documentaires, invitation des intervenant·es, animation des débats. « *Ce qui nous anime, c'est que les actions de Regard Nomade ressemblent au collectif qui les crée. On se sert beaucoup des outils d'éducation populaire pour que tout le monde ait voix au chapitre.* »

Pour répondre aux disponibilités et aux modalités d'engagement de chacun·e, l'association propose plusieurs niveaux d'implication :

- **Le collectif resserré**
(une trentaine de personnes) : engagement à l'année avec participation aux réunions bimensuelles et responsabilités dans la programmation et l'animation du festival ;
- **Les comités thématiques :** engagement plus ponctuel de 5 à 10 séances de visionnage et sélection pour participer à la programmation et l'animation de séances spécifiques (cinéma en plein air, programmation jeune public) ;

- **Les bénévoles du festival :** engagement pendant l'événement, avec des missions choisies en échange du gîte, du couvert et d'un pass pour visionner les films ;
- **Les jurys citoyens :** publics d'autres structures du territoire (enfants d'écoles partenaires, adolescent·es de MJC, résident·es du Cada de Foix...) qui participent à la sélection et à la présentation de films.

« *On peut rejoindre le collectif à différents endroits selon la disponibilité et comment on le sent* », souligne l'association.

Cette approche progressive permet aux nouveaux et nouvelles venu·es de découvrir le festival de l'intérieur avant d'intégrer le collectif resserré s'ils·elles le souhaitent.

Pour garantir la diversité du collectif, Regard Nomade va activement vers les publics : communauté LGBTQ+, personnes sourdes et malentendant·es (qui disposent de leur propre programmation), habitant·es des quartiers prioritaires via les séances en plein air. L'ensemble des bénévoles bénéficie de formations : initiation à la langue des signes française, sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, initiation à la programmation.

« *On veille à mélanger ancien·nes et nouveaux·elles pour que ce soit équilibré* », précise l'équipe. « *Et on fait bien comprendre aux nouveaux·elles qu'ils·elles ont autant de valeur que les ancien·nes. C'est ça qui continue d'attirer des gens. Personne n'est blasé. L'aventure est différente chaque année.* »

Résultat : le festival ne manque pas de candidatures. « *On est plutôt à refuser du monde. Nos bénévoles sont chouchouté·es. Pour les festivalier·ères, c'est peut-être même mieux d'être bénévole que spectateur·rice!* »

EN SYNTHÈSE

En 2025, la Ligue de l'enseignement s'est résolument engagée dans la mise en œuvre de sa question de congrès « Nouveaux défis, nouvelles émancipations, pour une éducation à l'esprit critique ».

Pratiquer une réflexion critique ne signifie pas être neutre en renvoyant dos à dos des opinions ou des savoirs, en refusant de choisir.

Les associations, par la singularité de leurs objets et leur forme de constitution, affirment des valeurs, des choix et traduisent une pensée collective porteuse de sens. Elles s'inscrivent ainsi dans une logique de bien commun, résistante à la logique marchande.

Dans leur pratique quotidienne, elles sont de véritables lieux d'entraînement aux pratiques démocratiques, par la fabrication de savoirs partagés, l'animation du débat et de la délibération collective, résistantes à la connaissance cloisonnée et à la guerre cognitive.

Pour ces raisons, l'engagement de la vie associative et plus globalement l'action collective pour la transformation sociale par l'éducation à l'esprit critique peut se fonder sur 3 principes issus de notre déclaration de congrès :

- Penser le partage des savoirs par la promotion des expériences collectives à travers les activités associatives, et le développement des alliances inter-associatives ;
- Créer des espaces de débat pour tous les publics, pour permettre une véritable confrontation des idées dans un cadre à la fois accepté, sécurisé et respectueux de la diversité ;
- Affirmer l'identité militante des associations pour garantir leur indépendance, et participer à la construction d'un monde vivable, plus juste et solidaire.

Il s'agit ainsi de se projeter vers l'avenir d'une Ligue, de ses fédérations et des associations comme véritables actrices politiques, portant l'ambition d'une société dans laquelle la liberté de s'associer est promue, l'engagement citoyen au service de biens communs et de l'intérêt général est reconnu, et participant de la construction d'une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

TEXTE DE RÉFÉRENCE
**VIE ASSOCIATIVE ET ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE**
(DÉCEMBRE 2025)

Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, à travers 102 fédérations départementales qui accompagnent des associations présentes dans 24 000 communes.

S'engager à la Ligue, c'est apprendre par et avec les autres, faire vivre la convivialité et la fraternité.

S'engager à la Ligue, c'est construire de la solidarité et agir contre les inégalités.

S'engager à la Ligue, c'est prendre sa part d'une démocratie qui implique tous ses citoyen·nes.

S'engager à la Ligue, c'est créer un lien entre des actes à la mesure de chacun·e et des combats à l'échelle de l'humanité.

Rejoignez-nous !

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux:



www.laligue.org